



VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 JUIN 2019

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

| | | |
|--|-----------|----------------------|
| Membres composant le Conseil Municipal | 39 | LE MAIRE |
| Membres en exercice | 39 | |
| Membres présents | 34 | |
| Membres excusé et représenté | 3 | |
| Membres absent non représenté..... | 2 | M. Jacques JP MARTIN |

La séance est ouverte à 20h20 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

COMMUNICATIONS

1) Le sport féminin à Nogent

- Après avoir fait le choix d'ouvrir une Fan-Zone à la scène Watteau lors de la coupe du monde de football 2018, avec le succès que l'on connaît pour les Bleus, nous allons poursuivre l'expérimentation à l'occasion de la **coupe du monde 2019 de football féminin**.
- Cette fois-ci, La **Fan-Zone** sera ouverte au **pavillon Baltard** et diffusera exceptionnellement la **finale** de la compétition **le dimanche 7 juillet à 17h00**. Elle sera également le lieu privilégié de rencontre des amateurs de football, qui pourront également profiter des animations et programmations artistiques mises en place pour l'occasion. Le Football club de Nogent assurera pour l'occasion la promotion de sa nouvelle section féminine U9-U13. Et, le club de foot à 7 S'Team sera également mobilisé pour enregistrer les demandes d'adhésion des seniors féminines et restituer les temps fort du tournoi international de foot à 7 qui se déroulera le **week-end du 29 et 30 juin** à Nogent-sur-Marne.
- Enfin la toute nouvelle **fédération Française de Foot à 7** : nouveau partenaire de Nogent-sur-Marne assurera la promotion de sa **première compétition** au Stade sous la lune Alain Mimoun programmée le **week-end du 31 août-1^{er} septembre**.
- Ces événements de notre politique sportive s'inscrivent dans une **stratégie de développement du sport féminin et des sports collectifs en particulier**. Pour accompagner notre action, j'ai souhaité faire confiance à une jeune femme nogentaise compétitrice de foot à 7 qui m'a spontanément et bénévolement proposé de mettre ses compétences au service de notre projet sportif.
- J'ai donc le plaisir de vous annoncer que **Mme OUZENDJA Rafika**, sera chargée d'une mission bénévole auprès du service des sports pour nous apporter son éclairage féminin en matière d'événementiel sportif et d'accès au sport pour l'ensemble des nogentaises.

2) Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain

Le SCoT métropolitain est un document qui organise le développement de la Métropole du Grand Paris pour les 15 à 20 ans à venir et qui met en cohérence les politiques publiques d'aménagement et de développement.

Le SCoT se compose de 3 documents auxquels peuvent être ajoutés un cahier de recommandations à destination des PLU(i).

Le SCoT est élaboré par les élus de la Métropole, des communes et des territoires, avec la participation des habitants des entreprises des associations des experts et des techniciens.

Le questionnaire est disponible sur le site de la Métropole du Grand Paris.

3) Stop ! Luttons contre toutes les formes de discriminations

Signée de la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, la circulaire consacrée à « la lutte contre les discriminations, les propos et les comportements haineux » (04-04-2019) a été rendue publique au début du mois de mai 2019.

Face à une « recrudescence des propos haineux facilités par le développement d'internet », la garde des Sceaux a décidé « d'attirer l'attention des magistrats » sur ce sujet. Elle appelle à une « particulière vigilance » concernant « tous les types d'infractions racistes, antisémites ou homophobes » et rappelle que pour ce qui est des infractions commises via internet, « tous les parquets des ressorts dans lesquels il a pu être accédé au message litigieux sont considérés comme compétents ».

Concernant les recours civils, la ministre souhaite « que les parquets n'hésitent pas à s'emparer de la procédure civile en référé afin de pouvoir rapidement enjoindre un hébergeur ou un fournisseur d'accès à internet de bloquer l'accès à un site ou à des pages véhiculant des propos haineux ».

La ministre souhaite le développement du recours aux « stages de citoyenneté », qui constituent « un élément de réponse pénale important » notamment « lorsque l'auteur de faits est dépourvu d'antécédents judiciaires ».

Un chapitre important du texte est consacré à l'accueil des victimes. Les responsables de la police et de la gendarmerie doivent sensibiliser « leurs services sur la qualité de l'accueil des victimes de ces actes » et, notamment, privilégier le dépôt de plainte plutôt que « l'établissement de simples mains courantes ».

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des conseils municipaux des 20 mars et 10 avril 2019.

FINANCIER

19/52. Exercice 2019 -Décision modificative n°1 -Budget Général - Budget Annexe des Parkings

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte la décision modificative n°1 – fonctionnement/Investissement – du Budget Principal de l'exercice 2019 ci-après :

DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

| Chapitre M14 | Fonction | Article | Antenne | Libellé | Budget 2019 | Montant de la DM n°1 | Lire Budget après DM |
|--------------|----------|---------|-----------|--|----------------|----------------------|----------------------|
| 011 | 04 | 6247 | JUMELAGE | Transports collectifs | 10 000,00 € | -1 470,00 € | 8 530,00 € |
| 011 | 30 | 6042 | CULTURE | Prestations Ciné Jazz et Ciné concert au Baltard | 2 215,00 € | 4 100,00 € | 6 315,00 € |
| 011 | 64 | 60623 | CREC | Prestations de service - ELIOR | 45 000,00 € | 2 257,40 € | 47 257,40 € |
| 011 | 421 | 611 | RESTCLOIS | Prestations de service - ELIOR | 328 948,14 € | 26 023,11 € | 354 971,25 € |
| 011 | 251 | 611 | RESTSCOL | Prestations de service - ELIOR | 1 736 400,00 € | 184 929,39 € | 1 921 329,39 € |
| 011 | 822 | 611 | VOIRIE | Contrats et prestations de service | 127 000,00 € | -705,00 € | 126 295,00 € |
| 011 | 830 | 6042 | ENVIRONN | Opération Fête du Développement Durable | 0,00 € | 6 780,00 € | 6 780,00 € |
| 65 | 22 | 6574 | SECON | Subvention 2019 - Foyers sciaux éducatifs Collèges Branly et Watteau | 1 305,00 € | 3 618,00 € | 4 923,00 € |
| 65 | 40 | 6574 | | Subvention exceptionnelle UAI pour participation course Figuera da Foz | | 1 470,00 € | 1 470,00 € |
| 67 | 01 | 673 | VOIRIE | Titres annulés sur exercices antérieurs | 0,00 € | 705,00 € | 705,00 € |
| 022 | | 022 | | Dépenses imprévues | 767 316,93 € | 7 456,00 € | 774 772,93 € |

TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :

235 163,90 €

RECETTES :

| Chapitre M14 | Fonction | Article | Antenne | Libellé | Budget 2019 | Montant de la DM n°1 | Lire Budget après DM |
|--------------|----------|---------|-----------|---|----------------|----------------------|----------------------|
| 74 | 01 | 7411 | FINANCIER | DGF - Dotation forfaitaire 2019 | 3 097 661,00 € | 11 074,00 € | 3 108 735,00 € |
| 74 | 30 | 7478 | CULTURE | Fonds de Dotation - Op. Jazz | 0,00 € | 4 100,00 € | 4 100,00 € |
| 74 | 830 | 7478 | ENVIRONN | Fonds de Dotation - Op. Fête du Développement Durable | 0,00 € | 6 780,00 € | 6 780,00 € |
| 77 | 213 | 7788 | SCOLAIRES | SAVOIRS ELIOR | 0,00 € | 213 209,90 € | 213 209,90 € |

TOTAL des Recettes de Fonctionnement :

235 163,90 €

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | | | |
|--|----------|---------|-------------|--|--------------|----------------------|----------------------|
| DEPENSES : | | | | | | | |
| Chapitre M14 | Fonction | Article | Antenne | Libellé | Budget 2019 | Montant de la DM n°1 | Lire Budget après DM |
| 20 | 324 | 2031 | BALTARD | Frais d'études | 60 000,00 € | -45 000,00 € | 15 000,00 € |
| 21 | 212 | 2188 | ELEMENTAIRE | Acq. Matériel pour self Guy Moquet | 10 000,00 € | 25 701,60 € | 35 701,60 € |
| 21 | 411 | 2188 | GYMNASE | Autres matériels | 25 000,00 € | -25 000,00 € | 0,00 € |
| 21 | 811 | 21568 | VOIRIE | Matériels et outil. D'incendie défense | 3 000,00 € | 27 000,00 € | 30 000,00 € |
| 23 | 211 | 2313 | MATERNEL | Travaux | 159 776,80 € | -5 701,60 € | 154 075,20 € |
| 23 | 212 | 2313 | ELEMENTAIRE | Travaux | 303 732,15 € | -20 000,00 € | 283 732,15 € |
| 23 | 411 | 2313 | STADIUM | Travaux | 210 982,69 € | 45 000,00 € | 255 982,69 € |
| 23 | 411 | 2315 | GYMNASE | Installations, matériels et outillages | 57 064,05 € | 25 000,00 € | 82 064,05 € |
| 23 | 811 | 2315 | VOIRIE | Installations, matériels et outillages | 27 000,00 € | -27 000,00 € | 0,00 € |
| TOTAL des Dépenses d'investissement | | | | | | 0,00 € | |

Adopte la décision modificative n°1 – fonctionnement/Investissement – du Budget Annexe des Parkings de l'exercice 2019 ci-après :

| BUDGET ANNEXE DES PARKINGS | | | | | |
|--|---------|--|-------------|----------------------|----------------------|
| DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2019 | | | | | |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
| DEPENSES : | | | | | |
| Chapitre M4 | Article | Libellé | Budget 2019 | Montant de la DM n°1 | Lire Budget après DM |
| 022 | 022 | Dépenses imprévues | 6 135,33 € | 0,02 € | 6 135,35 € |
| TOTAL des Dépenses de Fonctionnement : | | | | 0,02 € | |
| RECETTES : | | | | | |
| Chapitre M4 | Article | Libellé | Budget 2019 | Montant de la DM n°1 | Lire Budget après DM |
| 042 | 778 | Propriétés exceptionnelles - Op. Ordre | 0,00 € | 0,02 € | 0,02 € |
| TOTAL des Recettes de Fonctionnement : | | | | 0,02 € | |
| Solde de la décision modificative n° 1 - Fonctionnement Budget GPS: | | | | 0,00 € | |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | |
|--|---------|---|----------------|----------------------|----------------------|
| DEPENSES : | | | | | |
| Chapitre M4 | Article | Libellé | Budget 2019 | Montant de la DM n°1 | Lire Budget après DM |
| 040 | 28184 | Régularisation amortissement mobilier | 0,00 € | 0,01 € | 0,01 € |
| 040 | 28188 | Régularisation amortissement autres matériels | 0,00 € | 0,01 € | 0,01 € |
| 23 | 2313 | Travaux | 3 058 990,29 € | -0,02 € | 3 058 990,27 € |
| TOTAL des Dépenses d'investissement | | | | 0,00 € | |

19/53. Approbation du Compte Administratif - Exercice 2018 - Budget Principal

Arrivée de Monsieur LEBLANC à 20h58.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DAVID, Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil municipal, par 34 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme JOFFET, Mme LE RUYER, Mme LYEVIN), et 3 abstentions (L'Alternative pour Nogent),

Adopte le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

| | Résultats cumulés 2017 | Affectation du résultat | Résultats Exercice 2018 | Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2018 |
|----------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|---|
| Investissement | -1 048 347,86 | - | -8 463 341,33 | -9 511 689,19 |
| Fonctionnement | 7 687 435,46 | 3 993 298,00 | 12 824 425,02 | 16 518 562,48 |
| TOTAL | 6 639 087,60 | 3 993 298,00 | 4 361 083,69 | 7 006 873,29 |

19/54. Approbation du Compte Administratif - Exercice 2018 - Budget Annexe des Parkings

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DAVID, Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le Compte Administratif du Budget Annexe des Parkings de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

| | Résultats cumulés 2017 | Part affectée à l'investissement | Résultats Exercice 2018 | Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2018 |
|----------------|------------------------|----------------------------------|-------------------------|---|
| Investissement | 792 699,59 | | 2 292 710,05 | 3 055 409,64 |
| Fonctionnement | 2 402 348,52 | 2 261 000,00 | -55 963,49 | 85 385,03 |
| TOTAL | 3 165 048,11 | 2 261 000,00 | 2 236 746,56 | 3 140 794,67 |

19/55. Affectation des résultats Compte Administratif - Exercice 2018- Budget Général

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Constate les résultats de clôture de l'exercice 2018 du Budget Principal comme suit :

- Résultat d'investissement : - 8 463 341,33 €
- Résultat de fonctionnement : +12 824 425,02 €

Constate l'affectation des résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement – Budget Général - après affectation en réserve au compte 1068, écritures conformes à la reprise par anticipation, comme suit :

Compte 1068 – Affectation en réserve 12 478 904,85 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 4 039 657,64 €
Compte 001 - Déficit d'investissement reporté - 9 511 689,19 €

19/56. Affectation des résultats Compte Administratif - Exercice 2018- Budget Annexe des Parkings

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Constate les résultats de clôture de l'exercice 2018 du Budget Annexe des Parkings comme suit :

- Résultat d'investissement : +2 292 710,05 €
- Résultat de fonctionnement : - 55 963,49 €

Constate l'affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement – Budget Annexe des Parkings – conforme à la reprise par anticipation, comme suit :

| | |
|---|--------------------|
| Compte 001 – Excédent d'investissement reporté | : + 3 055 409,64 € |
| Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté | : + 85 385,03 € |
| Compte 1068 – Affectation en réserve | : 0,00 € |

19/57. Approbation du Compte de Gestion - Exercice 2018 - Budget Général

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le Compte de Gestion – Budget Général – présenté par Mme la Trésorière Principale de Nogent sur Marne pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

19/58. Approbation du Compte de Gestion - Exercice 2018- Budget Annexe des Parkings

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le Compte de Gestion – Budget Annexe des Parkings – présenté par Mme la Trésorière Principale de Nogent sur Marne pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

19/59. Garantie communale à hauteur de 100 % en faveur du Groupe Valophis Habitat pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de 1 195 919 € destiné à l'acquisition en VEFA de 11 logements locatifs sociaux, 7 PLUS - 4 PLAI - 40/42/46 rue Marceau à Nogent sur Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt constitué de 5 lignes du prêt, d'un montant total de 1 195 919 € souscrit par le Groupe Valophis Habitat, OPH du Val de Marne sis 9, route de Choisy - CS50078 – 94048 CRETEIL, l'Emprunteur, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition de 11 logements locatifs sociaux sis 40/42/46, rue Marceau à Nogent sur Marne.

Les caractéristiques financières et conditions du contrat de prêt n°**95036** constitué de 5 lignes et joint en annexe de la présente délibération, sont les suivantes :

| | Prêt PLUS | |
|-------------------------|------------------|---------------------|
| | Foncier | Construction |
| Montant | 468 278,8 € | 241 343,64 € |
| Taux (*) | 1.06 % | 1.35 % |
| Durée | 60 ans | 40 ans |
| Durée de préfinancement | 24 mois | 24 mois |
| Progressivité | -0.50 % | -0.50 % |

| | Prêt PLAI | |
|-------------------------|------------------|---------------------|
| | Foncier | Construction |
| Montant | 270 094 € | 139 202,36 € |
| Taux (*) | 1.06 % | 0.55 % |
| Durée | 60 ans | 40 ans |
| Durée de préfinancement | 24 mois | 24 mois |
| Progressivité | -0.50 % | -0.50 % |

| Prêt BOOSTER | Phase d'amortissement 1 | Phase d'amortissement 2 |
|---------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Montant | 77 000 € | |
| Taux (*) | 1,91 % | LA + 0,6 % |
| Durée | 20 ans | 40 ans |
| Progressivité | - | |

Accorde la garantie de la commune pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Valophis Habitat, l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Valophis Habitat, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Nogent sur Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Le nombre de logements réservés au titre de la présente garantie est fixé à 2 qui seront versés au contingent communal de logements.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune à la convention de garantie d'emprunt fixant les obligations du garanti et du garant.

DRH

19/60. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Un emploi d'adjoint d'animation principal de 2nde classe à temps complet
- Deux emplois d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Un emploi d'agent de maîtrise à temps complet
- Deux emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Trois emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Deux emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- Un emploi d'ingénieur
- Un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 8 heures

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

19/61. Actualisation de la délibération n°15/62 du 9 avril 2015 relative aux modalités d'indemnisation et de compensation des heures supplémentaires effectuées par les agents communaux

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'ajouter à la liste des missions de service public pouvant engendrer la présence de certains agents communaux au-delà du seuil des 25 heures supplémentaires par mois et par agent, les agents administratifs et l'afficheur du service communication/événementiel, à l'occasion de leur participation à certains événements et manifestations, se tenant entre mai et novembre, tels que la foire aux trouvailles, les Médiévales, la fête de la musique, Festi'Marne olympique, la fête nationale, le village des associations et le pique-nique urbain, le SAMA et Nogent-ville durable afin d'assurer leur bon déroulement en matière d'inscription, d'accueil, d'installation, de surveillance, d'animation, ou de réception.

Décide de permettre aux agents concernés de dépasser le seuil des 25 heures supplémentaires par mois et par agent, tout au long de l'année,

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

19/62. Création d'emplois saisonniers pour la période estivale 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer, pour la période estivale 2019, 25 emplois d'adjoint d'animation territorial à temps complet, pour les clubs de loisirs maternels et élémentaires, et 6 emplois d'adjoint d'animation territorial à temps complet pour le Pôle Jeunesse répartis comme suit :

- Clubs de Loisirs maternels et élémentaires : 25 postes du 8 juillet au 1^{er} septembre inclus
- Pôle Jeunesse : 3 postes du 1^{er} juillet au 4 août inclus,
3 postes du 5 août au 1^{er} septembre inclus.

Décide de rémunérer ces agents sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation territorial.

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

AFFAIRES SCOLAIRES

19/63. Approbation du montant de la participation financière de la Commune au fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association Albert de Mun, Montalembert et Saint André pour l'année scolaire 2018/2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe le montant de la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association Albert de Mun, Montalembert et Saint André pour l'année scolaire 2018/2019, à 800€ par élève.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les « conventions de forfait communal » avec les établissements Albert de Mun, Montalembert et Saint André.

Inscrit la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours, au compte 65.20.6558 - autres contributions obligatoires.

COMMUNICATION

19/64. Fixation des prix de vente des objets fabriqués par l'ESAT de Chennevières

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de fixer les tarifs des articles fabriqués par l'ESAT de Chennevières à partir des bâches de communication événementielle de la commune comme suit :

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| 20 Cabas plage : | 17 € |
| 20 Cabas traiteur : | 17 € |
| 20 Etui tablette IPAD : | 12 € |
| 15 Lunch box isotherme: | 19 € |
| 15 Sac Marly: | 21 € |
| 15 Tablier enfant taille S : | 6 € |
| 15 Tablier enfant taille M : | 8 € |
| 15 Trousse CP/CE1 : | 6 € |
| 70 Etiquettes bagages : | 3 € |

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget en cours, chapitre 70 - fonction 30 - nature 7062.

JEUNESSE

19/65. Approbation du règlement intérieur des séjours de vacances municipaux en direction des enfants Nogentais âgés de 6 à 11 ans

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver le règlement intérieur qui fixe le cadre des séjours proposés par la Commune aux enfants nogentais, âgés de 6 à 11 ans.

CULTUREL

19/66. Approbation de la convention de partenariat entre la Commune de Nogent-sur-Marne, la Fondation des artistes et la société HALLUCINE - Cinéma en plein air 28 et 29 juin 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de s'associer à l'organisation de l'événement cinématographique « Cinéma en plein air », prévu les 28 et 29 juin 2019 dans le parc de la Maison d'art Bernard Anthonioz dès 19 heures.

Approuve le projet de convention de partenariat à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne, la Fondation des Artistes et la Société Halluciné pour l'organisation de l'évènement.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à signer la convention.

Décide de régler la somme de 3 903,50 € T.T.C. à la société Halluciné, les crédits nécessaires au paiement de la dépense étant inscrits au budget de l'exercice 2019.

DIVERS

19/67. Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur relatif aux travaux de désamiantage nécessaires à la rénovation du CNTVM- Aide aux négociations avec le délégataire Espacéo

Le Conseil municipal, par 33 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme JOFFET, Mme LE RUYER, Mme LYEVIN), et 5 abstentions (3 absences de Progrès et Solidarité pour Nogent et 2 abstentions de l'Alternative de Nogent),

Approuve la conclusion d'un protocole transactionnel entre la Commune et la société CDB qui intervient dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur relatif aux travaux de désamiantage nécessaires à la rénovation du Centre nautique.

Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer ce protocole transactionnel avec la société CDB.

Autorise le règlement à la société CDB de la somme de 45 000 € TTC correspondant à l'indemnité due par la Commune en raison de l'enrichissement sans cause de la collectivité.

19/68. Délégations accordées par le Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Abroge la délibération n°17-66 du 9 mai 2017.

Le Maire est chargé par délégation du Conseil Municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre, l'ensemble des décisions énumérées ci-après :

1° - d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° - de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, dans une limite de 5% des tarifs précédemment votés par le Conseil municipal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° - de procéder, dans les limites qui seront fixées annuellement par le Conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° - en matière de commande publique :

4-1 - En ce qui concerne les marchés publics de travaux, fournitures et services, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Toutefois, pour les marchés publics de travaux, fournitures et services passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique,

le titulaire est choisi par la commission d'appel d'offres qui est également chargée pour ces marchés, de donner son avis sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global du marché supérieure à 5 %.

4-2 – De prendre toute décision concernant la recevabilité des candidatures, la conformité des offres, l'abandon des procédures, pour toutes les offres égales ou supérieures aux seuils européens susmentionnés.

5° - de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° - de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° - de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

8° - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° - de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° - de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° - de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° - de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° - d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ;

16° - d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toute juridiction administrative ou judiciaire et le cas échéant, devant le tribunal des conflits, devant toute instance ou autorité, étant précisé qu'il s'agit d'une délégation générale et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

17° - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, lorsque le montant des conséquences financières est inférieur au plafond d'indemnisation de l'assureur flotte automobile ;

18° - de donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° - de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° - de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum qui sera autorisé par le Conseil municipal ;

21° - d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du Code l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions de la délibération délimitant le périmètre de

sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;

22° - d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, étant ici précisé que la délégation est accordée pour les projets de cession d'un montant maximum de 500 000 € par opération.

23° - de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° - d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° - sans objet ;

26° - de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, étant ici précisé qu'il s'agit d'une délégation générale lui permettant d'effectuer toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

27° - de procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° - d'exercer, au nom de la Commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil municipal.

Le Maire rendra compte des décisions prises en vertu de ces nouvelles délégations à chacune des réunions du Conseil municipal.

Le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom et de signer tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

19/69. Désignation d'un conseiller municipal pour le Conseil de Discipline de Recours des agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner **Madame YELLES CHAUCHE**, Conseillère municipale, en qualité de représentante de la Ville de Nogent-sur-Marne, pour participer au tirage au sort réalisé par le Président du Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale en vue de siéger aux réunions de cette instance disciplinaire de recours.

19/70. Remplacement d'un représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration du LEP la Source/Val de Beauté

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation du représentant titulaire de la Commune amené à siéger au sein du Conseil d'administration du LEP La Source/Val de Beauté.

Procède à la désignation du représentant titulaire de la Commune amené à siéger au sein du Conseil d'administration du LEP La Source/Val de Beauté.

Sont candidats :

- Monsieur IPPOLITO (titulaire)
- Monsieur SAJHAU (suppléant)

A l'unanimité, **Monsieur IPPOLITO** est désigné représentant titulaire de la Commune amené à siéger au sein du Conseil d'administration du LEP La Source/Val de Beauté et **Monsieur SAJHAU** en qualité de suppléant.

19/71. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau - Année 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du tableau comparatif sur l'évolution du prix de l'eau annuel 2017 élaboré par les services de la Ville.

Prend acte de la délibération du 18 février 2019 pour le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois.

Prend acte du rapport sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine de l'Agence Régionale de Santé (A. R. S.).

Prend acte du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

Dit que ces rapports seront tenus à la disposition du public.

19/72. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

COMMANDE PUBLIQUE

- **LOCATION** d'un mini-bus de 9 places rallongé destiné au transport d'un groupe de jeunes participant au séjour en Normandie proposé pendant les vacances de printemps, auprès de la société DISTANCE sise 3 route de Paris à Varennes Vauzelles (58640) au prix de 414,40 € TTC (forfait de 1000 kms et assurance). (n°19-164 du 18 mars 2019)
- **CONTRAT** avec la sarl ANZN sise 14 avenue du Président Allende à Vitry-sur-Seine (94400) pour une prestation musicale de la fanfare acoustique « Živeli Orkestar » lors du Carnaval de Printemps, au prix de 2 000 € TTC. (n°19-166 du 18 mars 2019)
- **CONTRAT** avec la compagnie COR-TEX domiciliée 36 rue de Picpus à Paris (75012) pour la création d'un char pour le Carnaval de Printemps, le prix de cette prestation s'élevant à 1 300 €. (n°19-167 du 18 mars 2019)
- **ACHAT** de partitions auprès de la société LA FLÛTE DE PAN sise 49 rue de Rome à Paris (75008) pour les besoins du Conservatoire, au prix de 350,41 € TTC. (n°19-169 du 18 mars 2019)

- **CONTRAT** avec l'association Amusicall domiciliée La Hémonière à Boursay (41270) pour l'animation par le groupe Johann Morgan Orchestra d'un bal de printemps le 28 mars et d'un bal en clôture de la Semaine Bleue le 11 octobre 2019, le montant de ces prestations s'élevant à 1 880 € (frais Sacem de 150 € en sus). (n°19-171 du 19 mars 2019)
- **ACHAT** de petits fours auprès de la SAS COUP DE PATES sise 14-16 avenue Joseph Paxton à Ferrières en Brie (77164) pour la cérémonie des médailles communales organisée le 26 mars 2019, le montant maximum de commandes étant fixé à 500 € TTC. (n°19-172 du 20 mars 2019)
- **CONTRAT** avec la société DUPLITECH sise 42 avenue André Ampère à Saint Jean de Braye (77440) pour la duplication en 600 exemplaires du CD « rétrospective de l'année 2018 » pour un montant de 720 € TTC. (n°19-173 du 20 mars 2019)
- **ACHAT** de 100 tickets donnant accès pour une journée au bassin de l'établissement NOGENT NAUTIQUE aux participants du triathlon organisé lors de l'évènement Nogent Olympique, pour un montant de 250 € TTC. (n°19-174 du 21 mars 2019)
- **ACHAT** de batteries pour un aspirateur de rue de marque Glutton auprès de la société GLUTTON sise zoning Mecalys rue du progrès à Andenne (22 5300) – Belgique, au prix de 1 912,32 € TTC. (n°19-176 du 21 mars 2019)
- **CONTRAT** avec la société OREMI sise 11 rue des longues rayes à Sucy-en-Brie (94370) pour des prestations musicales (initiation mix, prestation DJ...) lors de l'évènement Nogent Olympique, au prix de 3 609,60 € TTC. (n°19-177 du 21 mars 2019)
- **MARCHÉ** avec la Sarl HORELEC J. DRAUX et Compagnie sise 21 rue Lucien Sampaix à Châtillon (92320) pour une mission d'entretien des horloges des bâtiments communaux, au prix de 2 076 € TTC. (n°19-178 du 21 mars 2019)
- **CONVENTION** avec BL-EDUCATION SAS sise 9 avenue George Sand à Saint-Denis (93210) pour deux séances de double-dutch (durée de 2 heures chacune) les 4 et 11 avril au Pôle Jeunesse, le prix de ces prestations étant de 339,60 € TTC. (n°19-179 du 22 mars 2019)
- **ACHAT** de deux batteries de défibrillateurs de marque Cardia Science auprès de la société EURO MEDICAL DISTRIBUTION sise 33 rue Philippe Auguste à Paris (75011), au prix de 864 € TTC. (n°19-180 du 22 mars 2019)
- **MARCHÉ** avec la société ABN sise 107 grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne pour la fourniture de livres non scolaires destinés aux écoles, structures de petite enfance et clubs de loisirs, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 30 000 € HT. (n°19-181 du 22 mars 2019)
- **MODIFICATION** de la décision n°18-625 du 17 octobre 2018 - autorisant la passation d'une convention avec la société DIAC LOCATION pour la location-maintenance d'une batterie de traction nécessaire au fonctionnement des véhicules électriques de la Ville -, les montants des prestations indiqués à l'article 1^{er} comme étant HT sont en réalité les prix TTC. (n°19-182 du 22 mars 2019)
- **CONTRAT** avec l'organisme CEPIM domicilié ZA de Mané-Lenn à Crac'h (56950) pour une formation de qualification « caces » destinée à un agent du centre technique municipal, le prix de cette action étant de 180 € TTC. (n°19-183 du 22 mars 2019)
- **CONVENTION** avec M. Marc Pinardel, organiste, pour deux concerts d'une durée de 50 minutes le 1^{er} juin 2019, dans le cadre de la programmation des ciné-concerts d'orgue au Pavillon Baltard, le prix de ces prestations s'élevant à 500 € nets. (n°19-185 du 25 mars 2019)

- **ACHAT** d'une lampe pour le vidéoprojecteur du service informatique auprès de la société REXEL sise 174 avenue du Mal de Lattre de Tassigny à Fontenay-sous-Bois (94120) au prix de 2 947,40 € TTC. (n°19-186 du 25 mars 2019)
- **ACHAT** auprès de la société CEGLA sise 97-99 quai Jules Guesde à Vitry-sur-Seine (94440) de matériels électriques destinés à la réfection de l'appartement situé 4 rue de Fontenay à Nogent, pour un montant de 1 570,39 € TTC. (n°19-187 du 25 mars 2019 et n°19-236 du 11 avril 2019 rectificative)
- **ACHAT** de matériaux de construction pour le Centre Technique Municipal auprès de la société POINT P pour un montant de 987,66 € TTC. (n°19-188 du 25 mars 2019)
- **ACHAT** auprès de l'enseigne AUCHAN de Fontenay-sous-Bois des denrées et fournitures nécessaires à l'organisation d'un « apéro lycéens » et d'un « apéro-passerelle », pour un montant total de 80 € TTC. (n°19-197 du 25 mars 2019)
- **CONTRAT** avec M. Mathieu Genon, photographe, portant sur la réalisation de deux reportages illustrant la rue Jean Monnet pour un prix de 536,59 € TTC. (n°19-198 du 25 mars 2019)
- **CONVENTION** avec la SAS DXC TECHNOLOGY sise 31 place des corolles à Courbevoie (92400) pour l'animation d'un atelier et d'un débat sur le thème « Nogent, une ville durable et connectée », le 3 juin 2019, le prix de cette prestation étant de 1 800 € TTC. (n°19-199 du 26 mars 2019)
- **MARCHÉ** avec la Sarl FMDC DIAGNOSTICS sise 20 avenue Christian Doppler – Bailly- Marne la Vallée (77704) pour la réalisation de prélèvements et d'analyses de l'air dans un local de stockage de la bibliothèque, le montant de cette prestation s'élevant à 1 008 € TTC. (n°19-200 du 26 mars 2019)
- **CONTRAT** avec la société GEEK FACTORY sise 4 place du Général Leclerc à Nogent-sur-Marne pour deux sessions découverte de nouveaux jeux de société destinées aux enfants des clubs de loisirs, le 3 et 17 avril 2019, au prix de 72 € TTC. (n°19-201 du 26 mars 2019)
- **CONTRAT** avec la société SIMPLICITI sise 90 rue de la sauge à Saint Aunes (34130) pour une étude faisabilité relative à l'installation de boîtiers GPS sur 7 engins de nettoyage, le prix de cette prestation étant de 540 € TTC. (n°19-202 du 27 mars 2019)
- **CONTRAT** avec M. Olivier Pernot, auteur et journaliste, pour l'animation d'une rencontre sur « *les liens entre jazz et musiques électroniques* », le 18 mai 2019 à la Scène Watteau, dans le cadre du « week-end jazz », le prix de son intervention étant de 500 € (n°19-204 du 29 mars 2019)
- **LOCATION** auprès de la société LOBSTER FILMS sise 13 rue Lacharrière à Paris (75011) des films « la maison démontable » à projeter le 1^{er} juin 2019 au Pavillon Baltard lors de la journée de l'orgue et de « L'Emigrant » diffusé les 21 et 22 septembre 2019 dans le cadre des Journées du Patrimoine, pour un prix global de 316,50 € TTC. (n°19-205 du 29 mars 2019)
- **ACHAT** d'un lave-verre et d'un adoucisseur auprès de la sarl KLM EQUIPEMENTS sise 12 avenue Suzanne Salomon à Mitry-Mory (77290) au prix de 2 856 € TTC et cession à cette dernière - pour recyclage - de l'ancien appareil de marque Franstal acquis en 1999. (n°19-208 du 1^{er} avril 2019)
- **MARCHÉ** de travaux d'entretien, de rénovation et de réhabilitation du patrimoine bâti du groupement de commandes constitué de la Ville, du CCAS et de la régie personnalisée Scène Watteau / Pavillon Baltard, arrêté selon les modalités suivantes :

| Lots | Attributaire | Montant maxi. annuel |
|---|---|---|
| 1 : maçonnerie – plâtrerie – carrelage | SAS BRIAND sise 351 impasse des Armoiries à Villiers-sur-Marne (94350) | 820 000 €HT (dont 20 000 € pour le CCAS) |
| 2 : menuiserie aluminium | FMD sise 19/29 rue de Seine à Vitry-sur-Seine (94400) | 820 000 €HT (dont 20 000 € pour le CCAS) |
| 3 : électricité | F.B.I. sise 34 rue du bois galon à Fontenay-sous-Bois (94120) | 620 000 €HT (dont 20 000 € pour le CCAS) |
| 4 : clôtures | MACEV sise 5 rue des Raverdis à Gennevilliers (92230) | 305 000 €HT (dont 5 000 € pour le CCAS) |
| 5 revêtements de sols souples et retrait de sols amiantés | NOGENT LINO PEINTURE sise 24 rue de la mare blanche à Noisiel (77186) | 720 000 €HT (dont 20 000 € pour le CCAS) |
| 6 : menuiseries bois | BRIAND MENUISERIES sise 351 impasse des Armoiries à Villiers-sur-Marne (94350) | 370 000 €HT (dont 20 000 € pour le CCAS) |

(n°19-209 du 1^{er} avril 2019)

- **CONTRAT** avec M. Etienne Jaumet, musicien, pour sa participation à la rencontre-débat sur « *les liens entre le jazz et les musiques électroniques* » dans le cadre du « week-end jazz », le prix de son intervention étant fixé à 300 € (n°19-210 du 1^{er} avril 2019)
- **CONTRAT** avec M. Sébastien Danchin, historien et auteur spécialiste des cultures afro-américaines, pour l'animation d'une conférence sur Nina Simone le 18 mai 2019 à la Scène Watteau, dans le cadre du « week-end jazz », le prix de cette intervention étant de 600 €. (n°19-211 du 1^{er} avril 2019)
- **ACHAT** de denrées alimentaires de faible conservation auprès de l'enseigne MONOPRIX de Nogent-sur-Marne pour les activités culinaires des centres de loisirs organisées au 3^{ème} trimestre 2019, pour un montant de 500 € TTC. (n°19-212 du 1^{er} avril 2019)
- **ACHAT** de denrées alimentaires et de petits ustensiles de cuisine auprès de l'enseigne AUCHAN sise à Fontenay-sous-Bois pour les activités culinaires des centres de loisirs, organisées entre avril et juin 2019, pour un montant de 1 200 € TTC. (n°19-213 du 1^{er} avril 2019)
- **ACHAT** d'une enceinte amplifiée pour le club de loisirs élémentaire Val de Beauté auprès de l'enseigne Sonovente au prix de 175 € TTC. (n°19-214 du 1^{er} avril 2019)
- **CONVENTION** avec Mme Christine Henniqueau-Thioly, pédopsychiatre, domiciliée à Colombien (51114) pour l'animation d'une rencontre-débat destinée aux parents sur le thème « *trouver sa place pendant les périodes de révision* », le 6 avril 2019, la commune réglant à l'intervenante - sur justificatifs - ses frais de transport (220 € pour l'aller/retour) et de repas (25 € maximum). (n°19-215 du 2 avril 2019)
- **ACHAT** de matériels électriques pour le Centre Technique Municipal auprès de la société Cegla sise 97-99 quai Jules Guesde à Vitry-sur-Seine (94440) pour un montant de 1 824,41 € TTC. (n°19-216 du 3 avril 2019)
- **RETRAIT** décision n°19-133 du 26 février 2019 relative à la passation d'un contrat avec la SAS FBI pour la modification du branchement forain de l'Hôtel de Ville en raison de la passation d'un marché global de travaux d'entretien du patrimoine bâti. (n°19-217 du 3 avril 2019)

- **MARCHÉ** pour des prestations de nettoyage et désinfection des vide-ordures et de dératissage et de désinsectisation des bâtiments et des espaces publics pour le groupement de commandes composé de la Ville, du CCAS et de la régie personnalisée Scène Watteau / Pavillon Baltard, arrêté selon les modalités suivantes :

| Lots | Prestataire | Montant annuel |
|--|---|-----------------------|
| 1 Dératissage et désinsectisation des bâtiments communaux | ELIS PREVENTION NUISIBLES sise 8 rue Toussaint Louverture à Bobigny (93000) | 6 980,35 € TTC |
| 2 Nettoyage et désinfection des vide-ordures de la Résidence du CCAS, dératissage et désinfection des bâtiments du CCAS et de la Régie | ISS HYGIENE ET PREVENTION sise 12 rue Fructidor à Paris (75017) | 1 394,88 € TTC |

(n°19-218 du 4 avril 2019)

- **RETRAIT** décision n°19-151 du 11 mars 2019 autorisant la passation d'un contrat avec la société MACEV pour la pose de clôtures entre une parcelle communale et les voies SNCF en raison de la passation d'un marché global de travaux d'entretien du patrimoine communal. (n°19-219 du 4 avril 2019)
- **ACHAT** auprès de la société CEDEO sise 19 quai de la révolution à Alfortville (94140) de matériels de plomberie destinés à la réfection des sanitaires de l'école maternelle Paul Bert pour un prix de 956,93 € TTC. (n°19-220 du 4 avril 2019)
- **RETRAIT** décision n°19-139 du 4 mars 2019 autorisant la passation d'un contrat avec la société DIVATIC pour l'installation du système de pare-feu nouvelle génération au Christian Maudry en raison de la passation d'un marché global regroupant différents sites requérant également l'installation d'un pare-feu. (n°19-221 du 4 avril 2019)
- **CONTRAT** avec l'association Backstage Production domiciliée 10 rue Heyrault à Boulogne-Billancourt (92100), pour l'organisation d'un concert de jazz de Mélanie Dahan et ses musiciens, le 17 mai 2019 à la Scène Watteau, au prix de 1 055 € TTC. (n°19-223 du 9 avril 2019 et n°19-265 du 23 avril 2019 rectificative)
- **MARCHÉ** d'une durée de 5 mois avec la société ANIMA VIDEO sise 61 rue Jean Jaurès à Lizy-sur-Ourcq (77440) pour la réalisation de vidéos sur les manifestations organisées par la Commune, le prix de ces prestations s'élevant à 7 320 € TTC. (n°19-224 du 9 avril 2019)
- **CONVENTION** avec l'auto-entreprise Anne Marie Blessig sise 36 rue de Coulmiers à Nogent-sur-Marne pour l'animation d'un stage intitulé « *réussir son 3^{ème} trimestre et se préparer au brevet* » destiné à 10 jeunes inscrits au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, du 29 avril au 3 mai 2019, le prix de cette prestation étant de 600 € TTC. (n°19-225 du 9 avril 2019)
- **CONVENTION** avec l'auto-entreprise SARFATI Giovanni sise 19 rue Camille Flammarion à Juvisy-sur-Orge (91260) pour une animation musicale par le trio du « Gio live Band » lors de la Sieste électro-jazz organisée le 19 mai 2019 dans les jardins de la Maison d'Art Bernard Anthonioz, le prix de cette prestation étant de 420 € TTC. (n°19-227 du 9 avril 2019)
- **CONVENTION** avec le laboratoire d'expertises toxicologiques LABEX sis rue des grands prés à Chambly (60230) pour la réalisation de contre-expertises auprès des agents municipaux, arrêtée selon les prix suivants :
 - acte de prélèvement: 8,10 €
 - analyse d'alcoolémie : 40,50 €
 - analyse de stupéfiants : 54 € par classe de stupéfiants
 (n°19-228 du 11 avril 2019)
- **CONTRAT** avec la Boulangerie LA NOGENTAISE située 13 rue Paul Bert à Nogent-sur-Marne pour la fourniture de viennoiseries, sandwiches et pâtisseries destinés aux

personnes assurant la tenue des bureaux de vote lors des élections européennes, arrêté au prix de 505,44 € TTC. (n°19-229 du 11 avril 2019)

- **CONTRAT** avec la Boulangerie AU BLÉ D'OR située 2 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne pour la fourniture de viennoiseries, sandwiches et pâtisseries destinés aux personnes assurant la tenue des bureaux de vote lors des élections européennes, arrêté au prix de 684 € TTC. (n°19-230 du 11 avril 2019)
- **CONTRAT** avec la Boulangerie PROCHE située 106 Grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne pour la fourniture de viennoiseries, sandwiches et pâtisseries destinés aux personnes assurant la tenue des bureaux de vote lors des élections européennes, arrêté au prix de 585,75 € TTC. (n°19-231 du 11 avril 2019)
- **CONTRAT** avec la société ECF sise rue Clément Ader à Dammartin-en-Goële (77230) pour une formation « permis B96 » (remorque) destinée à 3 agents du Centre Technique Municipal, le 18 juin 2019, le prix de cette prestation étant de 1 080 € TTC. (n°19-232 du 11 avril 2019)
- **CONTRAT** avec la société NEOCITY sise 22 bis avenue du général de Gaulle au Vésinet (78110) portant sur la création d'un compte Apple Developer pour la mise à jour du nouveau logo de l'application « tout Nogent dans votre poche » qui devra être repostée sur les plateformes de téléchargement Google Play et App Store, moyennant un prix annuel de 348 € TTC. (n°19-233 du 11 avril 2019)
- **CONVENTION** avec l'association Zoom2024 domiciliée 2 rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne pour l'organisation de deux stages prépa'bac en français et philosophie, destinés aux lycéens scolarisés en classes de 1ère et terminale, du 23 au 26 avril 2019, le prix de cette prestation étant de 800 € TTC. (n°19-235 du 11 avril 2019)
- **CONTRAT** avec la SOCIETE NAUTIQUE DE VIGNEUX sise avenue du Maréchal Leclerc à Vineux/Seine (91270) pour une démonstration de joutes parisiennes, le 23 juin 2019, à l'occasion de la manifestation Festi'Marne, le prix de cette prestation étant de 6 000 € TTC. (n°19-238 du 12 avril 2019)
- **ACHAT** d'une console Sony PS4 et de ses accessoires auprès de la société CODIREP-FNAC sise CCR Créteil Soleil (94012) au prix de 586,86 € TTC. (n°19-243 du 12 avril 2019)
- **ACHAT** de 3 cartes permettant le téléchargement de jeux destinés à la console PS4 auprès de la société AAKO PURE TRONIC CORPORETION (Hobby One) sise 15 boulevard Voltaire à Paris (75011) au prix de 150 € TTC. (n°19-244 du 12 avril 2019)
- **ACHAT** de matériels de plomberie pour la rénovation d'un appartement situé 4 rue de Fontenay à Nogent auprès de l'enseigne CEDEO sise 19 quai de la révolution à Alfortville (94140) pour un montant de 2 145,66 € TTC. (n°19-245 du 12 avril 2019)
- **LOCATION** de jeux de bois et d'un décor « esprit guinguette » dans le cadre de l'organisation de l'évènement Festi'Marne Olympique auprès de la société DIMANCHE ET COMPAGNIE sise 43 boulevard Magenta à Paris (75010), au prix de 504 € TTC. (n°19-246 du 15 avril 2019)
- **ORGANISATION** de sorties et d'activités pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans pendant les vacances de printemps, selon les modalités suivantes :

| Activité | Prestataire | Date(s) | Prix global |
|--------------------------------------|--|---------------------|-------------|
| Séance de zippy-bike pour 7 jeunes | PARC XTREM AVENTURES CERGY – Ile de Loisirs de Cergy-Pontoise (95700) | 24 avril 2019 | 80 € TTC. |
| Char à voile | FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CHAR À VOILE – 17 rue Henri Bocquillon 75015 Paris | 25 et 26 avril 2019 | 224 € TTC |
| Croisière – promenade pour 10 jeunes | Compagnie des Bâteaux-Mouches – port de la | le 24 avril 2019 | 108 € TTC |

| | | | |
|--|--|------------------------|-----------|
| | Conférence 75008 Paris | | |
| Séance d'accrobranche pour 12 jeunes | sarl Nature Urbaine – route du Champ de manœuvre 75012 Paris | le 29 avril 2019 | 144 € TTC |
| sortie au parc à thèmes koezio pour 8 jeunes | société KOEZIO SENART 5-7 allée du trait d'union 77127 Lieusaint | 30 avril et 3 mai 2019 | 240 € TTC |
| Activités culinaires des espaces Collégiens et Lycéens | AUCHAN Fontenay-sous-Bois | | 135 € TTC |

(n°19-247 du 15 avril 2019)

- **ACHAT** de deux jeux de brides pour redresse-potelet Hydro'Pot auprès de la société ATHP sise 110 impasse Madeleine Brès à Lieusaint (77127) au prix de 396 € TTC. (n°19-248 du 16 avril 2019)
- **CONTRAT** avec la sarl BATTLE NOGENT sise quai du port à Nogent-sur-Marne pour l'accueil au bowling de 11 jeunes inscrits au Centre Nogentais d'Initiation Sportive le 26 juin 2019, moyennant un prix de 76,70 € TTC. (n°19-250 du 16 avril 2019)
- **CONVENTION** avec la sarl BABYLAND / AMILAND pour l'accueil dans son parc de loisirs de 95 enfants du club de loisirs maternel Gallieni et leurs 14 accompagnateurs le 12 juin 2019, pour un prix de 816 € TTC. (n°19-252 du 16 avril 2019)
- **CONTRAT** avec la société AEC FORMATION sise à Portes lès Valence pour la formation de 3 agents du service des sports au « caces » les 2 et 3 mai 2019, le prix de cette action s'élevant à 1 440 € TTC. (n°19-253 du 16 avril 2019)
- **CONTRAT** avec la société WADYBIKE sise 60 grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne pour des prestations d'entretien et de réparation du parc de vélo du service des sports, le montant de ces prestations étant fixé à 1 188 € TTC / an. (n°19-254 du 16 avril 2019)
- **CONVENTION** avec la Cinémathèque Nogentaise SAS pour la projection du film *Les Aristochats* devant les enfants des clubs de loisirs maternels, le 5 juin 2019, le prix de cette prestation étant de 1 050 € TTC. (n°19-255 du 17 avril 2019)
- **CONTRAT** avec Mme Agnès DESCHAMPS pour la réalisation d'un reportage photographique sur la fête des Médiévales le 9 juin 2019, au prix de 268 € TTC. (n°19-256 du 17 avril 2019)
- **CONTRAT** avec M. Mathieu GENON pour la réalisation de 2 reportages photographiques : une illustration des équipements publics communaux et le Prix de Nogent au prix de 804,88 € TTC. (n°19-257 du 17 avril 2019)
- **CONTRAT** avec M. Thierry BORREDON pour la réalisation de 2 reportages photographiques : sur le spectacle inter-associatif prévu le 16 mai et sur le tournoi de foot à 7 organisé le 29 juin 2019, le prix de ces prestations étant de 539 € TTC. (n°19-258 du 17 avril 2019)
- **LOCATION** d'un piano droit de marque Yamaha modèle U3 pour le concert de Mélanie Dahan organisé le 17 mai 2019 à la Scène Watteau, auprès de M. Patricio Puentes, accordeur-réparateur, domicilié 19 rue des frigos à Paris (75013) au prix de 350 € TTC. (n°19-259 du 18 avril 2019)
- **ACHAT** d'un trophée auprès de la sarl unipersonnelle SOUFFLET GRAVURE sise 160 boulevard de Créteil à Saint-Maur (94100) pour le « Prix de Nogent » organisé le 17 mai 2019 à l'hippodrome de Vincennes, au prix de 36,90 € TTC. (n°19-260 du 18 avril 2019)
- **CONTRAT** avec la société DAUDON Jean-Michel sise 4 allée Charles de Foucauld à Carquefou (44470) pour l'accord de 9 pianos du conservatoire, au prix de 2 700 € TTC. (n°19-261 du 18 avril 2019)

- **MARCHÉ** avec la SASU MESNIL ACCESSOIRES sise 137/141 avenue Charles Floquet au Blanc-Mesnil (93150) portant sur la fourniture d'outils à mains spécifiques, d'une presse hydraulique 30t, d'une protection pour presse et de deux servantes destinés au Parc Auto, pour un prix global de 4 091,38 € TTC. (n°19-262 du 19 avril 2019)
- **CONTRAT** avec le parc interdépartemental du Tremblay pour une activité tennis destinée à 12 jeunes inscrits au Centre Nogentais d'Initiation Sportive, le 29 mai 2019, le prix de cette prestation étant fixé à 26 €. (n°19-263 du 19 avril 2019)
- **MARCHÉ** avec la SAS CSD & ASSOCIÉS sise 52 rue Jacques Hillairet à Paris (75012) pour une mission de coordination du système de sécurité incendie partielle au Pavillon Baltard suite à la transformation d'un bureau en sanitaires pour personnes en situation de handicap, le prix de cette prestation étant de 1 080 € TTC. (n°19-264 du 19 avril 2019)
- **LOCATION** d'un piano de marque Yamaha modèle C5X pour le concert de M. Xavier Desandre-Navarre prévu le 18 mai 2019 à la Scène Watteau, dans le cadre du « week-end jazz », au prix de 666 € TTC. (n°19-266 du 23 avril 2019)
- **ACHAT** auprès de la société BERGER-LEVRAULT sise 892 rue Yves Kermen à Boulogne-Billancourt (92100) de 23 000 enveloppes à fenêtre pour l'envoi des cartes d'électeur, au prix de 552,60 € TTC. (n°19-267 du 23 avril 2019)
- **ACHAT** auprès de l'enseigne CASTORAMA de mobilier d'extérieur (parasols, poufs, bains de soleil...) pour le Pôle Jeunesse au prix de 1 187,12 € TTC. (n°19-268 du 23 avril 2019)
- **CONTRAT** avec la société FABRE sise 128 avenue du 8 mai 1945 à Nogent-sur-Marne pour des prestations de gravure sur des médailles destinées aux personnes fêtant leur 100^{ième} anniversaire en 2019, le montant maximum de commandes étant fixé à 420 € TTC. (n°19-269 du 24 avril 2019)
- **CONTRAT** avec la Sarl CHAUD CHOC LA (enseigne Leonidas) sise 163 Grande Rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne pour la fourniture de ballotins de chocolat de 250 gr. destinés aux personnes fêtant leur 100^{ième} anniversaire en 2019, le montant maximum de commandes étant fixé à 150 € TTC. (n°19-270 du 24 avril 2019)
- **CONTRAT** avec MONCEAU FELURS SAS sise 8 rue Charles VII à Nogent-sur-Marne pour la fourniture de bouquets de fleurs destinés aux personnes fêtant leur 100^{ième} anniversaire en 2019, le montant maximum de commandes étant fixé à 300 € TTC. (n°19-271 du 24 avril 2019)
- **ACHAT** d'une barrière automatique levante à installer avenue Watteau auprès de la société AT FERMETURES au prix de 14 424 € TTC. (n°19-272 du 24 avril 2019)
- **LOCATION** d'un mini-bus 9 places rallongé destiné au transport du groupe de 8 jeunes pour une sortie au koezio le 30 avril 2019, auprès de la société BRIDIS (Hyper U), au prix de 66,50 € TTC. (n°19-276 du 26 avril 2019)
- **ACHAT** de formulaires « *déclaration préalable* » destinés au service Urbanisme auprès de la société BERGER-LEVRAULT sise 525 rue André Ampère à Champigneulle (54250), pour un montant de 416,40 € TTC. (n°19-277 du 26 avril 2019)
- **CONVENTION** avec la société SO FOOD TOIT sise 22 rue Brochant à Paris (75017) portant sur :
 - la mise à disposition d'un espace de 5,43 m linéaires destiné à l'installation d'un food-truck moyennant le paiement d'une redevance de 60 €
 - la fourniture de 60 repas à 15 € l'unité destinés aux intervenants de l'évènement Festi'Marne les 22 et 23 juin 2019, pour un prix de 900 €

(n°19-281 du 29 avril 2019)

- **CONTRAT** avec l'association Arctik'arts domiciliée Lou Ligourès, place Villeneuve à Aix en Provence (13090) pour une animation de jeux géants intitulée «Merveilles sous les Mers » lors de Festi'Marne, au prix de 2 363 € (n°19-282 du 29 avril 2019)
- **CONVENTION** avec l'auto-entreprise Jacques Henno domiciliée 26 bis villa d'Alésia à Paris (75014) pour une conférence-débat intitulée « *protégeons nos enfants de la cyberpornographie* » le 18 mai 2019, le prix de cette prestation étant de 400 € TTC. (n°19-283 du 29 avril 2019)
- **CONTRAT** avec la société PARISCITYVISION sise 83 boulevard de Sébastopol à Paris (75002) pour une visite de Paris avec audio-guide lors de la venue des séniors d'Yverdon-les-Bains le 20 juin 2019, le prix de cette prestation s'élevant à 228 € TTC. (n°19-284 du 30 avril 2019)
- **ACHAT** de 13 billets de train aller/retour pour Nice auprès de la société JANCARTHIER VOYAGES sise 182 grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne, dans le cadre de l'organisation d'un mini-séjour à Nice pour 11 jeunes et deux accompagnateurs, du 1^{er} au 3 juillet 2019, au prix de 1 682,80 € TTC. (n°19-285 du 2 mai 2019)
- **CONTRAT** avec la Sarl LA NOUVELLE AVENTURE sise 75 rue Léon Gambetta à Lille (59000) pour une représentation du spectacle « *Frère Lapin* » le 25 mai 2019 à la bibliothèque, le prix de cette prestation s'élevant à 1 000 € TTC. (n°19-286 du 6 mai 2019)

ACCEPTATION DES DONS ET LEGS NON GREVÉS DE CHARGES

- **ACCEPTATION** du don proposé par Mme Elisabeth Cibot, sculptrice, consistant en un tirage original en résine polyester de la statue de Jean-Paul II, d'une valeur patrimoniale de 40 000 €. (n°19-184 du 25 mars 2019)

LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE ET CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION – AVENANTS

- **AVENANT** mettant fin à la convention conclue le 2 mai 2016 - pour la mise à disposition de divers locaux de 103 m² situés 37 bis rue des Héros Nogentais moyennant un loyer mensuel de 433,33 € - en raison du départ de l'occupant à la date du 8 avril 2019. (n°19-165 du 18 mars 2019)
- **AVENANT** prolongeant d'un an la convention passée le 13 avril 2011 pour l'occupation d'un appartement de 65 m² situé 41 rue des Héros Nogentais à Nogent, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 236,88 € et d'une provision pour charges de 60 €. (n°19-168 du 18 mars 2019)
- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit de l'association Crux Club Nogent Escalade du mur d'escalade et d'un bureau privatif du Stadium Christian Maudry les lundis, mardis et jeudis de 19h à 22h, les mercredis de 18h à 22h et les samedis de 9h à 13h, du 25 mars au 13 juillet 2019. (n°19-170 du 18 mars 2019)
- **AVENANT** prolongeant pour une durée de 2 mois et 18 jours la convention d'occupation précaire passée le 22 février 2011 pour un logement de 46 m² sis 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne, cette dernière devant se terminer le 30 juin 2019. (n°19-234 du 11 avril 2019)
- **MISE À DISPOSITION** du stadium Christian Maudry, du Stade sous la Lune et d'une salle de musculation au profit de l'association Réveil Nogent Handball pour l'organisation d'un stage du 23 au 26 avril 2019, moyennant le paiement d'une redevance de 300 €. (n°19-237 du 12 avril 2019)

- **MISE À DISPOSITION** de la salle de musculation sise 6 avenue Madeleine Smith Champion au profit de l'association Nogent Natation 94 pour l'organisation d'un stage sportif, entre le 23 avril et le 3 mai 2019, moyennant le paiement d'une redevance de 160 €.(n°19-239 du 12 avril 2019)
- **MISE À DISPOSITION** du stadium C. Maudry et du gymnase Watteau au profit de l'association Arena Sport Club pour l'organisation d'un stage du 25 au 27 avril 2019, moyennant le paiement d'une redevance de 240 €. (n°19-240 du 12 avril 2019)
- **MISE À DISPOSITION** de l'espace sportif David Douillet au profit de l'association JKC Nogent pour l'organisation d'un stage de judo du 23 au 26 avril 2019, moyennant le paiement d'une redevance de 300 €. (n°19-241 du 12 avril 2019)
- **MISE À DISPOSITION** du gymnase Watteau au profit de l'association Karaté Club de Nogent pour l'organisation d'un passage de grades, le 15 juin 2019, moyennant le paiement d'une redevance de 100 €. (n°19-242 du 12 avril 2019)
- **MISE À DISPOSITION** d'un demi-terrain synthétique au Stade sous la Lune, et du gymnase du Centre au profit de l'association Football Club de Nogent, pour l'organisation d'un stage de football du 29 avril au 3 mai 2019, moyennant le paiement d'une redevance de 120 €. (n°19-249 du 16 avril 2019)
- **AVENANT** résiliant la convention passée le 16 mars 2009 pour un logement sis 2 rue Thiers à Nogent d'une surface de 46 m² à la demande du locataire et remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 153 €. (n°19-251 du 16 avril 2019)
- **LOCATION** de la petite scène de la Scène Watteau les 11, 24 et 27 juin 2019 pour les spectacles de fin d'année du Conservatoire au tarif de 448,70 €. (n°19-273 du 24 avril 2019)
- **LOCATION** de la petite salle de la Scène Watteau pour un concert de l'atelier chant du Pôle Jeunesse le 2 juillet 2019 au tarif de 244,62 €. (n°19-274 du 25 avril 2019)
- **MISE À DISPOSITION** d'un terrain situé 9 rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne au profit de la société MACHADO sise 17 avenue Jean Monnet à Villeparisis (77270) pour l'installation d'une emprise de chantier, à compter du 2 mai pour une durée de 91 jours, moyennant le paiement d'une redevance de 4 026,75 €. (n°19-279 du 29 avril 2019)

MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **CESSION** de 8 photocopieurs de marque Canon, Nashuatec et Aficio pour recyclage à la SAS Konica Minolta Business Solutions France dans le cadre du marché passé pour le renouvellement du parc de photocopieurs (n°19-175 du mars 2019)
- **MISE EN DÉCHARGE** d'un caisson en bois acquis en 1999 et affecté à la bibliothèque, à l'Eco Point (n°19-203 du 29 mars 2019)
- **MISE EN DÉCHARGE** d'un photocopieur de marque Ricoh affecté à l'école Paul Bert et acquis en 1999, à l'Eco Point. (n°19-206 du 29 mars 2019)
- **MISE EN DÉCHARGE** auprès de l'Eco Point d'une chaise de bureau de marque Alpia affectée aux services techniques (n°19-207 du 29 mars 2019)
- **MISE EN DECHARGE** de 4 fauteuils des services techniques à l'Eco Point. (n°19-275 du 25 avril 2019)

INDEMNITES D'ASSURANCE

- **ACCEPTATION** de l'indemnité proposée par SMACL ASSURANCES sise 141 avenue Salvador Allende à Niort (79060) d'un montant de 500 € correspondant au remboursement de la franchise réglée par la Commune au garage Hoël après réparation du véhicule Peugeot Partner de la Police Municipale accidenté le 26 novembre 2018. (n°19-222 du 8 avril 2019)

RÉGIES

- **AVENANT** à la régie créée le 6 juin 2011 - pour l'encaissement du produit des droits d'inscription et de location d'instruments au Conservatoire - diminuant les montants de l'encaisse de 20 000 € à 15 000 € et du cautionnement de 3 800 € à 1 800 €. (n°19-189 du 25 mars 2019)
- **AVENANT** à la régie créée le 21 octobre 2016 - pour l'encaissement du produit de diverses taxes funéraires au Cimetière - diminuant les montants de l'encaisse de 10 000 € à 6 000 € et du cautionnement de 1 220 € à 760 €. (n°19-190 du 25 mars 2019)
- **AVENANT** à la régie créée le 25 janvier 2010 - pour l'encaissement du produit des stages sportifs organisés par le service des Sports durant les vacances scolaires - augmentant les montants de l'encaisse de 3 000 € à 6 000 € et du cautionnement de 300 € à 760 €. (n°19-191 du 25 mars 2019)
- **AVENANT** à la régie créée le 19 juillet 2007 - pour l'encaissement du produit des droits de voirie d'un montant égal ou inférieur à 50 € - diminuant les montants de l'encaisse de 20 000 € à 6 500 € et du cautionnement de 3 800 € à 760 €. (n°19-192 du 25 mars 2019)
- **AVENANT** à la régie créée le 21 juin 2005 - pour l'encaissement du produit de la vente des carnets de titres de repas au Restaurant communal - diminuant les montants de l'encaisse de 3 800 € à 3 000 € et du cautionnement de 460 € à 300 €. (n°19-193 du 25 mars 2019)
- **AVENANT** à la régie créée le 21 mai 1976 - pour l'encaissement du produit des participations des séniors aux séjours de vacances - diminuant les montants de l'encaisse de 2 301 € à 900 € et du cautionnement de 300 € à 0 €. (n°19-194 du 25 mars 2019)
- **AVENANT** à la régie créée le 16 avril 2012 - pour l'encaissement du produit des insertions publicitaires dans les supports de communication - diminuant les montants de l'encaisse de 12 200 € à 4 500 € et du cautionnement de 1 220 € à 460 €. (n°19-195 du 25 mars 2019)
- **AVENANT** à la régie créée le 29 avril 2002 - pour l'organisation de spectacles et de manifestations par le service des Affaires Culturelles - diminuant les montants de l'encaisse de 8 000 € à 2 300 € et du cautionnement de 1 220 € à 300 €. (n°19-196 du 25 mars 2019)

RENOUVELLEMENT ADHÉSION AUX ASSOCIATIONS

- **RENOUVELLEMENT** de l'adhésion de la Commune à l'association Le Prix des Incorruptibles domiciliée 101 rue Saint Lazare à Paris (75009) pour « l'action – lecture » moyennant le paiement d'une cotisation de 28 € au titre de l'année 2019. (n°19-278 du 29 avril 2019)

AUTORISATIONS D'URBANISME

- **DEPÔT** d'un permis pour la démolition des locaux situés 44 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne (ex Bibliothèque pour Tous). (n°19-226 du 9 avril 2019)

(Décision n°19-280 annulée)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10



Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Président de ParisEstMarneBois